

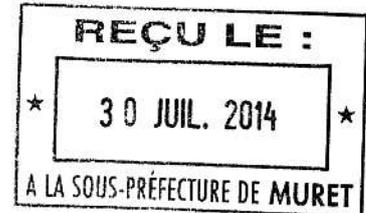
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 20 juin 2014**

Nombre de membres

- en exercice : 7
- présents : 6
- exprimés : 7
- absents : 1
- représentés : 1

Date de la convocation : 16/06/2014



**OBJET : Extension du périmètre de compétence du Syndicat Intercommunal pour le transport des personnes âgées. (SITPA)**

L'an deux mille quatorze et le 20 juin à 21 H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

**PRÉSENTS :** BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, LE LURON Renaud, MARTY Lætitia, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

**EXCUSÉE REPRESENTÉE :** Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, qui a donné pouvoir à M. BEDEL Philippe.

M. MANFRIN Jean Marc a été élu secrétaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2014-25

Monsieur le Maire expose que les communes de « BALESTA », « REGADES », « TREBONS DE LUCHON » ont demandé leur adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Âgées. En conséquence, la commune de Bax est appelée à délibérer pour l'extension du périmètre de compétence du SITPA.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'extension du périmètre de compétence du SITPA aux communes de « BALESTA », « REGADES » et « TREBONS DE LUCHON »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée  
exécutoire a été publiée et transmise au  
Représentant de l'État le 30/07/2014

**Le Maire, P.BEDEL**

